



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 209

Texte de la question

Les multiples pétitions organisées par les habitants des communes de Drancy et de Bobigny (Seine-Saint-Denis) démontrent qu'il faut mettre un terme aux actes de violence et au fléau de la drogue qui poursuit ses ravages et qui contribue à développer la délinquance. Récemment, un engin explosif a détruit une classe du lycée Louise-Michel à Bobigny. Cette situation, engendrée par la crise économique, est devenue inacceptable. Les Dranceens et les Balbyniens exigent que la sécurité des biens, des personnes et des enfants aux abords des écoles soit assurée dans leur commune : ils ont raison, c'est un droit. Pour répondre à leurs légitimes aspirations, les municipalités de Drancy et de Bobigny ont élaboré des plans locaux de sécurité depuis plusieurs mois, qu'ils ont soumis au préfet de la Seine-Saint-Denis, en faveur de la prévention, en renforçant les effectifs de police dans les commissariats, en développant l'ilotage dans les cités et quartiers, en affectant des kepis verts... A ce jour, ces deux communes de 60 000 et 40 000 habitants n'ont toujours pas bénéficié des moyens indispensables sollicités, malgré leurs demandes répétées au niveau départemental et national. Pourtant, depuis plusieurs mois, elles ont pris toutes les dispositions pour héberger les jeunes appelés attendus. A Drancy, dix personnes ont été embauchées par la mairie pour assurer la sécurité aux dix points les plus sensibles dans les établissements scolaires. Partageant les légitimes aspirations des Dranceens et des Balbyniens, soutenus par leur municipalité et leur député, M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, les moyens concrets et rapides qu'il compte accorder à ces deux communes, pour assurer la sécurité et de bonnes conditions de vie à leurs habitants.

Texte de la réponse

La commune de Bobigny est actuellement dotée de sept policiers auxiliaires (PA). Ces appelés du contingent sont employés en renfort des effectifs de police sur certaines missions, en particulier l'ilotage et les points d'école. Quant à la commune de Drancy, elle est effectivement candidate à l'accueil de dix policiers auxiliaires depuis septembre 1990, mais l'entrée en vigueur de la loi du 4 janvier 1992 portant réduction de la durée du service national de douze à dix mois, a eu comme conséquence la libération de deux contingents le 30 juin et le 31 juillet 1992 (1 713 policiers auxiliaires). Or, ceux-ci n'ont été remplacés, eu égard à la périodicité bimestrielle des incorporations, que par un seul contingent de 374 policiers auxiliaires en août 1992, traditionnellement le plus faible de l'année. Au titre des contingents postérieurs, un effort important a été fait pour attirer un nombre accru de candidats et pour augmenter la capacité de formation en école, afin d'essayer de combler la perte enregistrée exceptionnellement durant l'été 1992 et, même d'accroître le nombre de policiers auxiliaires au printemps 1993. Malgré ces efforts, les demandes d'un certain nombre de communes - qui, dans le même temps, avaient progressé fortement - n'ayant pu être satisfaites, il a été décidé de recruter 1 500 appelés supplémentaires sur les trois derniers contingents de 1993, ce qui devrait permettre à l'automne 1993, de réexaminer les demandes en instance, comme celle de Drancy. La circonscription de Bobigny dispose, hors PA, d'un effectif de 132 fonctionnaires de police et le commissariat de Drancy de 120 fonctionnaires. Des opérations ciblées anti-drogue engageant d'importantes forces de l'ordre, sont ponctuellement organisées. Ainsi, ces derniers mois, les cités Gaston-Roulaud, Marcel-Cachin et Jules-Aufret à Drancy ont été l'objet d'une attention particulière, de même que la cité de l'Abreuvoir, la place des Nations-Unies, les rues de Prague et d'Ankara, l'allée des écoles et les résidences Sonate et Cantate à Bobigny. De plus, à Bobigny, dix îlots permanents sont

surveillées régulièrement et, chaque année, des opérations « prévention-été » mobilisent des fonctionnaires de police pour initier les jeunes à la conduite automobile ou motocycliste. En ce qui concerne l'explosion d'un engin incendiaire au lycée Louise-Michel à Bobigny, évoquée dans la question, il est indiqué que l'enquête de police a permis d'établir rapidement la participation de deux élèves qui ont, alors, été écroués. A Drancy, où le taux de la délinquance, 56,2 p. cent, est le plus faible du département, la circonscription est surveillée par quinze ilotiers dont dix sont présents dans leur quartier les après-midi jusqu'à 20 heures. Outre ces dispositions mises en œuvre par les services locaux, sont également engagées dans la lutte contre la délinquance de voie publique, les unités départementales, notamment la brigade anticriminalité d'une particulière efficacité. L'auteur de la question peut être assuré de la vigilance du préfet et du directeur départemental de la sécurité publique sur l'évolution de la situation de ces deux communes sur le plan de la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 209

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1255

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2734